

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## FINANCEMENT

Les forfaits sont payables en 3 fois :

- premier versement à l'inscription
- le deuxième versement à la première leçon de conduite
- le troisième versement à la dixième leçon de conduite.

## LES LEÇONS DE CONDUITE

Toutes les leçons de conduite doivent être accompagnées du livret d'apprentissage qui est confié à l'élève lors de sa première leçon de conduite.

Conformément au R.E.M.C (Référentiel pour l'éducation à une Mobilité Citoyenne), une leçon de conduite se décompose de la façon suivante :

- 5 minutes environ pour la définition de l'objectif en se référant au livret d'apprentissage
- 45-50 minutes de conduite effective pour travailler les compétences définies et évaluer les apprentissages.
- 5 minutes de bilan et de commentaires pédagogiques incluant les annotations sur le livret d'apprentissage.

En conséquence, les leçons de conduites sont des leçons de pratiques effectives.

Tous les tarifs sont affichés en TTC.

Toute leçon non décommandée 48 h à l'avance (jours ouvrables) sera considérée comme due. L'élève est tenu de respecter le calendrier prévisionnel de formation.

## EXAMENS

Les candidats seront planifiés aux examens (code et conduite) **dès lors que le programme de formation sera acquis.**

L'élève devra présenter une pièce d'identité en cours de validité et en bonne état ainsi que ces identifiants fournis par l'opérateur privé lors de la réservation de son examen..

## FORFAIT CODE

Le forfait code, les examens blancs et la présentation théorique sont **valables 6 mois à dater du jour de l'inscription**. Les forfaits sont soumis à chaque anniversaire à un ajustement aux tarifs en vigueur le jour de leur anniversaire.

Il est interdit de consommer de la nourriture, de la boisson, d'utiliser son MP3 ou son portable dans la salle de code .En cas d'urgence, vous pouvez être joint sur la ligne fixe de notre bureau.

L'élève est tenu de respecter le matériel. Toute dégradation constatée lui sera facturée.

## LECONS HORS FORFAIT

Les leçons de conduite hors forfait sont payables au tarif en vigueur toutes les 6 leçons et ceci **dès la réservation.**

## RÈGLEMENTS

Avant tout départ définitif de l'établissement et avant chaque examen de conduite **le compte de l'élève doit être soldé 8 jours avant la date d'examen**, faute de quoi votre examen sera annulé.

Les dossiers des élèves quittant l'établissement seront restitués après règlement de toutes les prestations consommées, et ceci à l'unité au tarif en vigueur.

L'élève est tenu de respecter les délais de paiement et toutes les sommes dues devront être acquittées, au plus tard, à la dernière date du plan de paiement et ceci afin d'éviter l'endettement des élèves.

## RESTRICTIONS

En cas de comportement agressif envers le personnel de l'établissement ou les examinateurs, le candidat est immédiatement exclu de l'établissement. Dans le cas d'une atteinte à l'intégrité physique de la part du candidat, des poursuites seront engagées et l'établissement se portera partie civile devant la juridiction compétente.

De même , **dans le cas où la sécurité ne pourrait être assurée à cause du comportement du candidat au volant** , pendant la leçon de conduite , l'enseignant prendra toutes les dispositions qui lui incombe afin d'assurer la sécurité et ramener le candidat à l'auto école **sans qu'il y est un quelconque report du temps restant de ladite leçon .**

L'accès en salle de code ou en leçon de conduite est systématiquement refusé à tout candidat manifestant des signes d'ivresse, de consommation de stupéfiants ou toutes autres consommations de produits illicites.

Selon l'article R412-6/11 du code de la route : « tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délais, toutes les manœuvres qui lui incombe ». De ce fait, tout candidat ayant chaussé des sandales ou assimilés sans sangles aux talons ne peut être accepté en leçon de conduite sans report de temps.